



Département de la Vendée (85)

Commune de la Tranche sur Mer

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 Droit de préemption

LA TRANCHE-SUR-MER

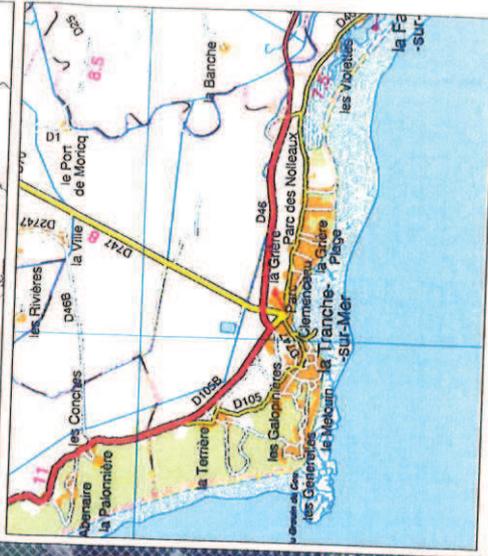


VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Echelle :
1 / 56000



0 560 1120
m



limites communales



zone de préemption ENS

Source : Conseil Général de la Vendée,
Scans-I.G.N., Orthophoto-Interatlas, cadastre numérisé-DGI
C. & R. : D.E.A., service Environnement, -M.A.-B.

Date de réalisation : 06/08/2012

K. Guézenneq - Généraliste D.E.A. Environnement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*_*_*_*_*_*

L'an deux mille neuf, le dix neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Objet : 08-06-09

**Droit de
préemption
Département
(C.E.L.)**

Nombre de conseillers municipaux : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juin 2009

PRÉSENTS : M. Serge KUBRYK, Maire,
M. Dominique GONNOT, 1^{er} Adjoint – M. Franck MARGHEGAY, 2^{ème} Adjoint - Mme Sophie CANTEAU, 3^{ème} Adjoint – M. Hubert CORTESI, 4^{ème} Adjoint – M. Jean-Pierre ETAVARD, 5^{ème} Adjoint - M. Christian DANIGO, 6^{ème} Adjoint –, Mme Brigitte CASANOVA, M. Philippe BRULON, M. Jean-Claude ESCALBERT, M. Jacques FLATIN, M. Olivier LAVAU, M. Jacques GAUTIER, M. Frédéric HEULIN, M. Yves LAGUILLIER, et M. Jean-Denis RAMBAUD, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

M. Michel NIAUX a donné procuration à M. Yves LAGUILLIER
M. Roger VALEAU a donné procuration à M. BRULON
Mme Annie BAUDILLON

ABSENTS :

Mme Marie CLERGEAU

M. Jean-Pierre ETAVARD a été élu secrétaire de séance,

Un Contrat Environnement Littoral (C.E.L.) é été signé avec le Département et la Région, (qui s'est retirée depuis) le 5 mars 2004.

Ce contrat prévoyait l'étude et la réalisation d'un certain nombre d'actions pour la protection des espaces naturels littoraux, la mise en valeur du bâti et le paysagement de la commune, ainsi que l'intégration des équipements touristiques dans l'environnement.

Au titre du C.E.L. la Commune percevait des subventions de ses partenaires.

En complément de ces actions, la Commune s'engageait à prendre des dispositions permettant de favoriser durablement la protection et la mise en valeur de son environnement.

A travers ces engagements, l'un des objectifs était : la création de zones de préemption départementale.

La Commune de la Tranche Sur Mer a donné son accord à la création de deux zones de préemption, l'une située sur le secteur du Marais des Mottées - non compris la zone NC de la Sablière - et l'autre sur le site de la lagune de la Belle Henriette, et serait favorable à y ajouter la forêt de la Terrière.

Par contre, la Commune souhaite garder la compétence de surveillance et de maîtrise foncière de la zone de la Casse du Payré et ne souhaite donc pas la constitution d'une zone de préemption départementale sur cette zone.

Les raisons sont les suivantes :

- la Commune de la Tranche, de par sa vocation touristique, a toujours considéré cet espace comme étant le « poumon vert » de la station et l'a ouvert au public depuis les années 1980.
- dès 1982, avec l'accord des services de l'Etat, l'Avenue des Citronniers a été ouverte, voie indispensable de délestage en période estivale pour la plage de la Terrière.
- pour donner vie à ce secteur, sentiers piétonniers, aires de pique-nique, aire de jeux, parkings, et récemment un parcours de santé ont été créés.
- nous venons de créer une piste cyclable permettant aux habitants de la Terrière et du quartier du Phare, d'accéder plus facilement à l'agglomération.

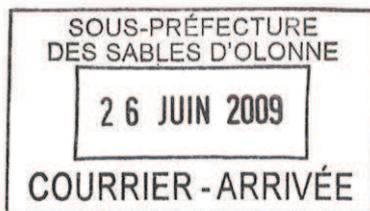
Certifié exécutoire compte
tenu de sa transmission en
Sous Préfecture le 25 juin
2009

Et de sa publication le 23 juin
2009

Le Maire,
S. KUBRYK

Pour le Maire,

Dominique GONNOT, Adjoint délégué



Sur cette zone, des aménagements légers ont été implantés – balisage des chemins piétonniers et panneaux de signalisation destinés à l'accueil et à l'information du public pour la protection de l'environnement.

Dans un avenir proche, la Commune doit impérativement étudier et prévoir l'extension du cimetière paysager, ce qui pourrait se faire par des échanges assortis de mesures compensatoires – L'Etat et les propriétaires privés y étant naturellement impliqués.

La station de la Tranche Sur Mer s'est longtemps engagée à préserver, entretenir et améliorer ses espaces paysagers remarquables, afin de favoriser et de développer son extension économique dans l'intérêt des touristes.

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme son accord pour la création des zones de préemption départementale :
 - La lagune de la Belle Henriette
 - Le Marais des Mottées – non compris entre la zone NC de la Sablière,
- donne son accord pour la création de la zone de préemption départementale « Forêt de la Terrière »
- rejette la proposition de création de la zone de préemption départementale de la « Casse du Payré ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Ont signé avec Nous tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

S. KUBRYK Pour le Maire,

Dominique G. RENOI, Adjoint délégué

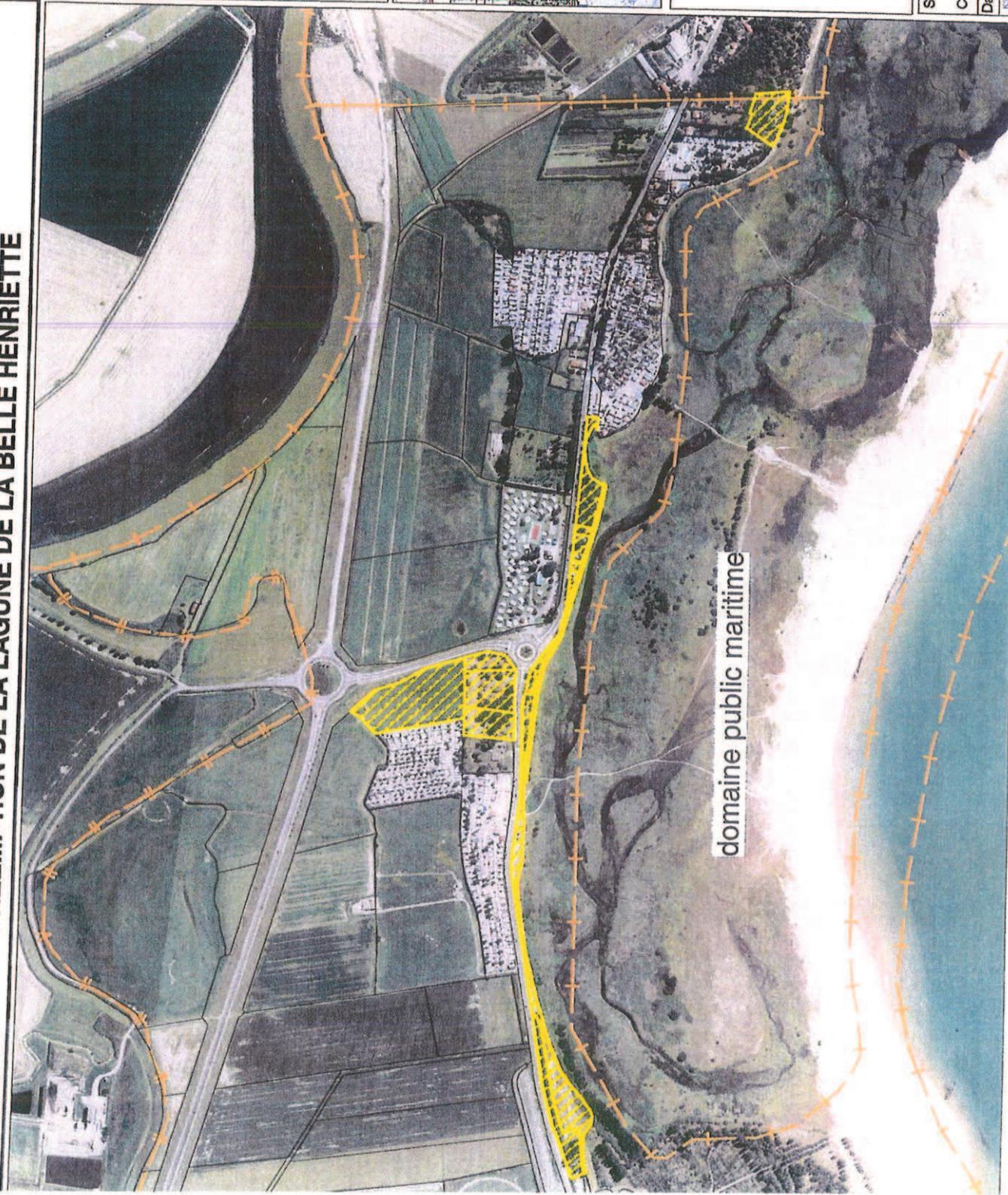


SOUS-PRÉFECTURE
DES SABLES D'OLONNE

26 JUIN 2009

COURRIER - ARRIVÉE

**LA TRANCHE SUR MER : PROJET DE CREATION DE ZONE DE
PREEMPTION DE LA LAGUNE DE LA BELLE HENRIETTE**



domaine public maritime



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL



Echelle :
1 / 9 000



-  Projet de création zone de préemption
espaces naturels sensibles
-  Parcellaire
-  Limites communales

Source : Conseil Général de la Vendée,
Scan25 & BdOrtho I.G.N., cadastre numérisé DGI
C. & R. : D.E.A., service Environnement, - A.S. -
Date de réalisation : 01/010/2008
K&C Cartographie, Généralistes/DES/Service de l'Information, ENS/2008/10 - 2421 - Vendée

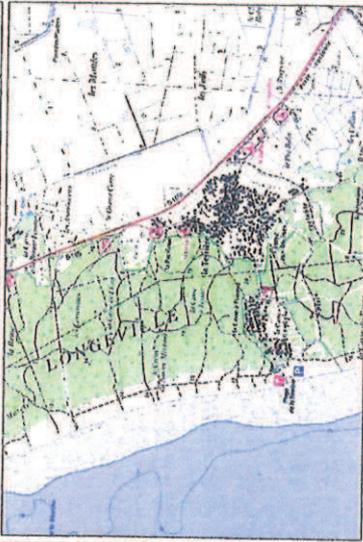
LA TRANCHE SUR MER : PROJET DE ZONE DE PREEMPTION DE LA FORET DE LA TERRIERE



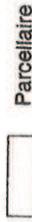
VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL



Echelle :
1 / 12 000



Projet de création de zone de
préemption au titre des espaces
naturels sensibles



Parcellaire



Limites communales

Source : Conseil Général de la Vendée,
Scan25 & BdOrtho I.C.N., cadastre numérisé DGI
C. & R. : D.E.A., service Environnement, - A.S. - ;

Date de réalisation : 01/10/2009

C:\C:\donnees\Bureaux\VEEA\Environnement\Zone de préemption_EIS_2009\10 - 284 - Etat de la mer.tif